



# La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

## AVIS PUBLIC

---

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL SELON LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS  
PORTANT LE NUMÉRO 109-2022

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 6 novembre 2023 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande d'usage conditionnel conformément au Règlement relatif aux usages conditionnels portant le numéro 109-2022, pour la propriété sise au 5, chemin Burnside à La Pêche connue sous le lot 3 391 687 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre l'usage conditionnel d'hébergement touristique de type « Établissement de résidence principale » conformément aux dispositions de la réglementation municipale d'urbanisme.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche.

**DONNÉ à La Pêche, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois (2023).**

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière  
Directrice des affaires juridiques  
Directrice générale adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M<sup>e</sup> Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 3 octobre 2023.

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière  
Directrice des affaires juridiques  
Directrice générale adjointe



# La Pêche

**Lot 3 391 687**  
**5, chemin Burnside**

